



Appel à propositions 2022

Sur un projet nutrition à destination des collégiens finistériens (réseaux public et privé)

Lancement de l'appel à propositions : 01 juin 2022

Date de clôture : 01 juillet 2022

Coordonnées :

Direction des Collèges
Service Fonctionnement et Equipement des Collèges

Dossier suivi par :

Eric GLOAGUEN
Technicien restauration
02.98.76.20.76
Eric.gloaguen@finistere.fr

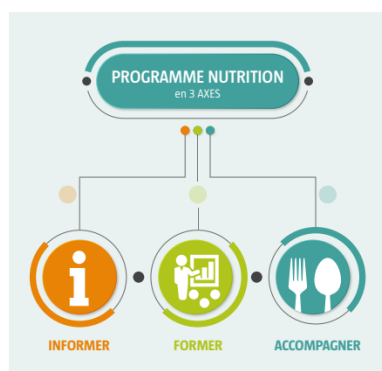
1 – Contexte

Depuis la loi du 13 août 2014, le Conseil Départemental du Finistère assure le service de restauration scolaire des 53 collèges publics dotés d'un service de restauration. Pour cela il confie à chaque collège la gestion du service de restauration des élèves en lui mettant à disposition les moyens humains (agents techniques départementaux), les locaux et installations techniques, les prestations d'audit et de formation des personnels.

Soucieux de la qualité des repas et du bien-être du public collégien qu'il accueille, **il met en œuvre régulièrement des programmes visant à améliorer les prestations ainsi que l'information à l'éducation nutritionnelle des convives.**

Création du dispositif « Nutrition collège »

Avec plus de 85 % de demi-pensionnaires, la restauration collective scolaire joue un rôle essentiel dans l'éducation alimentaire de l'élève par son rôle de santé, son rôle environnemental et culturel. Face à l'augmentation de l'obésité, de la sédentarité et des pathologies nutritionnelles chez les adolescents, le Conseil départemental a créé en 2019 le Programme Nutrition Collège, avec l'ambition d'améliorer l'offre nutritionnelle proposée dans les établissements et l'éducation alimentaire des adolescents. Le Programme Nutrition Collège se définit en 3 axes pour atteindre plusieurs objectifs :



1. **L'information et la sensibilisation des élèves** afin de les rendre acteurs de leurs choix alimentaires.
2. **La formation et la maîtrise des compétences nutritionnelles** pour les personnels techniques de restauration de la collectivité ;
3. **La validation, le contrôle des plans alimentaires** ainsi que la déclinaison de menus équilibrés sur chaque site dans les collèges publics ;

Il se décline sur plusieurs années en collaboration avec des partenaires et professionnels de la nutrition.

Arrivé au terme de la troisième année d'existence du dispositif, le Conseil Départemental du Finistère souhaite ainsi actualiser l'axe 1 « informer et sensibiliser les élèves » via un nouvel appel à propositions. Celui-ci remplacera le dispositif actuel « #Food Acteur » proposé par l'association Défi Santé Nutrition de Brest.

Les objectifs de cet appel à propositions sont en lien avec les principales orientations de santé publique (dont le PNA, le PNNS, le GEMRCN) et des objectifs du Projet Alimentaire de Territoire du Conseil Départemental du Finistère (PAT 29).

En effet, en cohérence avec les préconisations en matière de réduction des inégalités sociales de santé, le Département souhaite ainsi agir dès l'enfance. C'est à cette période de la vie que se forment le goût et le rapport à l'alimentation. C'est aussi à cette période que se construisent les inégalités de santé.

En mars 2017, le Conseil départemental du Finistère faisait partie des 47 lauréats récompensés par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt pour le lancement du PAT finistérien. En 2022, la collectivité a présenté un « acte 2 » qui vient d'être reconnu par le Ministère et qui se décline en 3 grands axes :



1. Lutter contre la précarité alimentaire
2. **Vers un service public du « bien manger »**
3. Une approche intégrée des politiques de l'alimentation à l'échelle du Finistère

Désormais, **chaque acteur du territoire peut inscrire son action** dans le Projet alimentaire territorial finistérien et s'engager à mettre du Finistère dans nos assiettes.

De plus, en 2018, le Département a lancé une grande enquête intitulée « mon repas au collège » à destination des 20 000 élèves scolarisés dans les collèges publics. Les résultats de celle-ci ont révélé un besoin d'information auprès des collégiens ainsi que la nécessité d'accompagner les établissements dans la mise en œuvre de plan de sensibilisation avec un objectif : **rendre le collégien acteur de ses choix !**

Enfin, car il est essentiel d'impliquer les jeunes dans la promotion de leur propre santé quel que soit le choix de leur scolarité, le Conseil Départemental du Finistère a décidé de déployer cet axe 1 pour les 2 réseaux :

- ✓ **Le réseau public en étendant le dispositif aux cités scolaires et établissements dont le service restauration n'est pas géré par la collectivité**
- ✓ **Le réseau privé (dont DIWAN) quel que soit le mode de restauration implanté**

2 – Champ de l'appel à propositions

Le projet « Axe 1 : nutrition » aura pour objectif de sensibiliser les collégiens :

- Pour les rendre acteurs de leurs choix alimentaires (savoir reconnaître un produit de qualité et sa valeur nutritionnelle par exemple)
- Pour savoir structurer leurs repas sur une journée (notamment l'importance du petit-déjeuner, et connaître les effets liés au grignotage)
- Aux risques des troubles du comportement alimentaire
- A l'importance de changer son mode d'alimentation (par exemple un repas végétarien) et de respecter la saisonnalité des produits

Le public ciblé sera les élèves de 5^{ème} qui étudieront dans leur programme scolaire de SVT (Science et Vie de la Terre) la digestion et les nutriments.

La proposition faite par les candidats ne devra excéder plus de 3h00 en présence des élèves afin de faciliter l'organisation dans les emplois du temps des classes et ce sur 2 créneaux maximum (modulations possibles).

L'intervention proposée ne devra pas ressembler à un cours théorique, mais basée sur des interactions et un contenu ludique.

Le projet a pour objet de former les élèves et de les rendre acteur de leur santé, il n'abordera pas le gaspillage alimentaire ni le détail des réglementations EGalim et « Climat et Résilience » qui restent du ressort du gestionnaire du restaurant de l'établissement.

En annexe (1 et 2) du présent appel à proposition est indiquée la liste des 109 collèges (61 publics et 48 privés) concernés. Au vu des éléments précités et du budget alloué, chaque candidat précisera dans son dossier de candidature le nombre d'établissements (ou nombre de classes) qu'il sera capable d'accompagner annuellement. En début de période, un appel à projet sera lancé auprès des établissements pour sélectionner les collèges qui seront accompagnés dans l'année scolaire. Une répartition entre les 2 réseaux sera faite.

Le projet pourra éventuellement être renouvelé jusqu'à 2 fois pour sensibiliser un maximum de collégiens.

3 – Modalités de participation

Tout dossier de candidature doit être déposé avant le **01 juillet 2022 à 16h00** par courriel à colleges@finistere.fr et par courrier en 1 exemplaire papier à :

Mr Le Président du Conseil Départemental du Finistère
Direction des collèges
Service Fonctionnement et Equipement des Collèges
32, Boulevard Duplex
CS 29029
29196 Quimper Cedex

Le **dossier de candidature** doit impérativement comprendre :

- ✓ Un dossier **de demande de subvention** complété suivant le modèle téléchargeable sur le site du Conseil départemental du Finistère www.finistere.fr , comprenant notamment une présentation et décomposition du **budget** de l'action (*rubrique à votre service > Associations > Aides & subventions*)
- ✓ Une **présentation** explicitée du projet et de sa mise en œuvre (contexte, modalités de réalisation, calendrier, résultats attendus et évaluation)

Il est impératif de compléter intégralement les documents demandés et de joindre la totalité des pièces pour que le dossier soit étudié.

La version électronique du dossier sera transmise par courriel dont le titre suivra le modèle suivant : **"AAP nutrition collège - Candidature [nom de la structure/du projet]"** à l'adresse : colleges@finistere.fr

Les futurs candidats sont invités à prendre contact avec la Direction des collèges dès la publication de cet appel à propositions et impérativement en amont du dépôt de leur projet afin de s'assurer de sa recevabilité.

4 – Critères d'éligibilités et de sélection des projets

4.1. Critères d'éligibilité

Les projets doivent impérativement répondre à toutes les conditions suivantes pour être éligibles :

- ✓ **En application de la loi NOTRe les sociétés régies par le code du commerce sont inéligibles à cet appel à proposition ;**
- ✓ Le dossier de candidature est complet et soumis avant **le 01 juillet 2022 à 16h00**, en 1 version papier et 1 version électronique au Conseil Départemental du Finistère ;
- ✓ Le projet doit être précisément exposé quant à son contexte, sa réalisation, son financement, ses résultats attendus et son évaluation
- ✓ La structure candidate à l'appel à propositions sera en capacité et s'engage à se déplacer et intervenir sur l'ensemble des sites mentionnés dans l'annexe 1 et 2.
- ✓ **Il s'agit d'un nouveau projet créé selon les critères du présent appel à propositions, adapté aux exigences de la Collectivité et au public cible.**

4.2. Recevabilité de la demande

Les dossiers complets seront instruits par le Service Fonctionnement et Equipement des Collèges de la Direction des collèges et proposés pour examen à un comité composé de représentants de services du Département et d'élus départementaux. La décision d'attribution de la subvention sera prise en Commission permanente du Conseil départemental.

6 – Dispositions relatives au financement

Un budget global maximum de **28 000 euros pour 1 année**, renouvelable éventuellement 2 fois, sans pouvoir dépasser 3 ans, est alloué à cet appel à propositions. Le comité de sélection départemental se réserve le droit de définir une dotation d'un montant différent de celui sollicité dans le cadre des candidatures.

Le financement est attribué pour la durée du projet sous forme d'une subvention dans le cadre d'une convention entre le Département du Finistère et l'organisme ayant déposé le dossier (demande à renouveler tous les ans si reconduction). Dans le cadre de cette convention, le partenaire s'engage à réaliser le projet pour lequel il demande la subvention. A ce titre, il rendra compte régulièrement de l'avancée du projet auprès de la Direction des collèges. Le partenaire est tenu d'informer le Conseil Départemental du Finistère de toute modification des informations fournies dans le dossier de candidature.

Le partenaire apposera le logo du Conseil Départemental dans les outils et supports de communication relatifs au projet et citera le Conseil Départemental dans toute intervention presse ou média. Logos et clauses de communication : <https://www.finistere.fr/A-votre-service/Associations/Logos-et-clauses-de-communication>

7 – Calendrier prévisionnel

⇒ Lancement de l'appel à propositions	01 juin 2022
⇒ Clôture des candidatures à l'appel à proposition	01 juillet 2022
⇒ Instruction des dossiers	Juillet 2022
⇒ Comité de sélection	Juillet 2022
⇒ Communication de l'avis du Comité de sélection	Fin août 2022
⇒ Validation en Commission permanente	03 octobre 2022
⇒ Signature des conventions entre le Conseil Départemental et le lauréat	Octobre 2022
⇒ Préparation du projet	Septembre – octobre 2022
⇒ Début d'intervention dans les établissements	1 ^{er} novembre 2022, pour une année scolaire

8 – Contacts

Afin de s'assurer de la recevabilité du dossier, le Conseil départemental invite les candidats à contacter en amont :

⇒ Eric GLOAGUEN
Technicien restauration
02.98.76.20.76
eric.gloaguen@finistere.fr

Annexe 1 – Liste des collèges publics concernés

Chiffres arrêtés au 1^{er} janvier 2022 pour information.

	Commune	Etablissement	Nombre d'élèves de 5èmes	Nombre de divisions	Nombre d'élèves scolarisés
1	BANNALEC	JEAN JAURES	85	3	330
2	BREST	ANNA MARLY	70	3	285
3	BREST	HARTELOIRE	116	4	395
4	BREST	IROISE	140	5	588
5	BREST	LA FONTAINE MARGOT - KERANROUX	92	4	327
6	BREST	DE KERHALLET	75	4	318
7	BREST	LES QUATRE MOULINS	110	4	412
8	BREST	PENN AR C'HLEUZ	118	5	465
9	BREST	SAINT-POL-ROUX	55	2	240
10	BREST	ILES DU PONANT	24	6	69
11	BRIEC	PIERRE STEPHAN	105	4	425
12	CARANTEC	DES DEUX BAIES	73	3	266
13	CARHAIX-PLOUGUER	BEG-AVEL	97	4	388
14	CHATEAULIN	JEAN MOULIN	117	4	470
15	CHATEAUNEUF-DU-FAOU	DE L'AULNE	85	4	324
16	CONCARNEAU	DU PORZOU	81	3	362
17	CONCARNEAU	DES SABLES BLANCS	55	2	253
18	CROZON	ALAIN	107	4	400
19	DAOULAS	COAT-MEZ	140	5	523
20	DOUARNENEZ	JEAN MARIE LE BRIS	129	5	540
21	FOUESNANT	DE KERVIHAN	206	7	804
22	GUERLESQUIN	ROZ-AVEL	50	2	214
23	GUILERS	CROAS-AR-PENNOC	94	4	350
24	GUIPAVAS	DU VIZAC	115	4	461
25	HUELGOAT	JEAN JAURES	38	2	142
26	LANDERNEAU	MESCOAT	204	7	857
27	LANDIVISIAU	DE KERZOURAT	119	4	456
28	LANMEUR	AUX QUATRE VENTS	98	4	387
29	LANNILIS	DU PAYS DES ABERS	113	4	504

30	LE GUILVINEC	PAUL LANGEVIN	53	2	282
31	LE RELECQ-KERHUON	CAMILLE VALLAUX	96	4	361
32	LESNEVEN	ANTOINE DE SAINT-EXUPERY	168	6	649
33	MOELAN-SUR-MER	PARC AR C'HOAT - YVES COTTY	93	4	360
34	MORLAIX	LE CHATEAU	99	4	340
35	MORLAIX	MENDES-FRANCE	70	3	229
36	PLABENNEC	NELSON MANDELA	137	5	499
37	PLEYBEN	LOUIS HEMON	68	3	267
38	PLOUDALMEZEAU	EDOUARD QUEAU	109	4	422
39	PLOUESCAT	DE LA BAIE DU KERNIC, LOUIS & MARIE FICHEZ	49	2	167
40	PLOUGASNOU	FRANCOIS CHARLES	30	1	111
41	PLOUGASTEL- DAOULAS	DE LA FONTAINE BLANCHE	125	5	453
42	PLOUHINEC	LOCQUERAN	79	3	260
43	PLOUNEOUR-MENEZ	DES MONTS D'ARREE	67	3	282
44	PLOUZANE	DE KERALLAN	110	4	421
45	PLOUZANE	VICTOIRE DAUBIE	88	3	360
46	PLOZEVET	HENRI LE MOAL	47	2	222
47	PONT-AVEN	PENANROZ	56	2	224
48	PONT-DE-BUIS	FRANCOIS COLLOBERT	73	3	286
49	PONT-L'ABBE	RENE LAENNEC	197	7	824
50	QUIMPER	AUGUSTE BRIZEUX	176	6	715
51	QUIMPER	LA TOUR D'AUVERGNE	139	5	562
52	QUIMPER	LA TOURELLE	102	4	387
53	QUIMPER	MAX JACOB	83	4	416
54	QUIMPERLE	HERSART DE LA VILLEMARQUE	152	6	582
55	QUIMPERLE	JULES FERRY	98	4	370
56	ROSPORDEN	GERMAIN PENSIVY	125	5	501
57	SAINT-MARTIN-DES- CHAMPS	TANGUY PRIGENT	44	2	199
58	SAINT-POL-DE-LEON	JACQUES PREVERT	81	3	286
59	SAINT-RENAN	SIMONE VEIL	114	4	443
60	SCAER	LEO FERRE	74	3	266
61	SIZUN	VAL D'ELORN	79	3	293
			5 992	235	23 594

Annexe 2 – Liste des collèges privés concernés (dont DIWAN)

Chiffres arrêtés au 1^{er} janvier 2022 pour information.

	Commune	Etablissement	Nombre d'élèves de 5èmes	Nombre de divisions	Nombre d'élèves scolarisés
1	BREST	ESTRAN CHARLES DE FOUCAULD	165	6	667
2	BREST	JAVOUHEY	42	2	164
3	BREST	LA CROIX ROUGE	189	7	786
4	BREST	NOTRE DAME DE KERBONNE	56	2	223
5	BREST	ST VINCENT	95	4	372
6	BREST	STE ANNE	182	7	728
7	BRIEC	ST PIERRE	97	4	303
8	CARHAIX-PLOUGUER	ST TREMEUR	58	3	229
9	CHATEAULIN	ST LOUIS	98	4	384
10	CHATEAUNEUF-DU-FAOU	NOTRE DAME DES PORTES	32	1	85
11	CLEDER	NOTRE DAME D'ESPERANCE	30	1	103
12	CONCARNEAU	ST JOSEPH	157	6	597
13	CROZON	STE JEANNE D'ARC	53	2	219
14	DOUARNENEZ	ST BLAISE	56	2	272
15	FOUESNANT	ST JOSEPH	75	3	297
16	GUILERS	STE MARIE	54	2	197
17	GUILVINEC	ST JOSEPH	28	1	117
18	GUIPAVAS	ST CHARLES	138	5	473
19	LANDERNEAU	ST SEBASTIEN	190	7	696
20	LANDIVISIAU	ST JOSEPH	216	7	967
21	LANNILIS	ST ANTOINE	88	3	326
22	LE CONQUET	DOM MICHEL LE NOBLETZ	49	2	160
23	LE RELECQ-KERHUON	DIWAN PENN AR BED	81	4	347
24	LE RELECQ-KERHUON	ST JEAN DE LA CROIX	69	3	277
25	LESNEVEN	ST FRANCOIS-NOTRE-DAME	235	8	921
26	MORLAIX	ST AUGUSTIN	95	4	362
27	MORLAIX	ST JOSEPH	81	3	326
28	PLABENNEC	ST JOSEPH	130	5	520
29	PLEYBEN	ST GERMAIN	18	1	109

30	PLOUDALMEZEAU	ST JOSEPH	69	3	283
31	PLOUESCAT	ST JOSEPH	42	2	229
32	PLOUGASTEL-DAOULAS	STE ANNE	90	3	394
33	PLOUZANE	ST MICHEL	74	3	280
34	PONT-AVEN	ABBES TANGUY	34	2	86
35	PONT-CROIX	NOTRE DAME DE ROSCUDON	34	2	165
36	PONT-L'ABBE	ST GABRIEL	128	5	452
37	POULDREUZIC	NOTRE DAME DE PENHORS	79	3	259
38	QUIMPER	DIWAN JAKEZ RIOU	47	2	180
39	QUIMPER	LA SABLIERE	58	2	270
40	QUIMPER	LE LIKES	209	7	804
41	QUIMPER	ST JEAN-BAPTISTE	63	3	272
42	QUIMPER	STE THERESE	179	6	700
43	QUIMPERLE	NOTRE DAME DE KERBERTRAND	114	4	501
44	QUIMPERLE	STE CROIX	21	1	71
45	ROSPORDEN	ST MICHEL	51	2	217
46	SAINT-POL-DE-LEON	STE URSULE	158	6	624
47	SAINT-RENAN	ST STANISLAS	247	9	957
48	SAINT-THEGONNEC	STE MARIE	38	2	165
			4 592	176	18 136